



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## financement

Question écrite n° 61949

### Texte de la question

M. Jean de Gaulle attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences prévisibles, sur les finances publiques et particulièrement sur le financement des retraites, de la désaffectation constatée des candidats à l'attribution des licences d'occupation du domaine public hertzien, dites licences UMTS. Alors que le Gouvernement avait prévu l'obtention de 130 milliards de francs de recettes sur quinze ans par la perception de redevances sur ces licences, la révision à la baisse des redevances prévues est venue priver les finances publiques d'un apport de près de 65 milliards de francs. Dès lors, le financement du fonds de réserve des retraites et du remboursement de l'endettement de la France, privés de cet apport financier, semble des plus problématiques. En dépit des affirmations selon lesquelles les redevances des licences UMTS ne constituaient pas l'élément structurant de la politique de désendettement et de financement des retraites, l'importance des sommes en jeu ne permet pas de poursuivre cette politique sans une refonte globale de ses orientations. En particulier, une réflexion sur le mode de financement des retraites et sur l'opportunité d'introduction d'une dose de capitalisation semble nécessaire. Sensible à cette question et soucieux de voir la France se doter d'un financement des retraites à l'abri des aléas des redevances domaniales, il se permet de lui faire part de ses inquiétudes et de lui demander de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet.

### Texte de la réponse

A l'occasion de son discours du 21 mars 2000, le Premier ministre a présenté les orientations du Gouvernement sur les retraites et a notamment annoncé un renforcement du Fonds de réserve pour les retraites (FRR). Celui-ci devrait être doté à l'horizon 2020 de 1 000 milliards de francs. Cet objectif ambitieux mais réaliste devrait être doté à l'horizon 2020 de 1 000 milliards de francs. Cet objectif ambitieux mais réaliste sera atteint grâce à plusieurs sources de financement, dont la liste a été présentée à cette occasion (pour l'essentiel : excédents de la Caisse nationale de l'assurance vieillesse des salariées, de la contribution sociale de solidarité sur les sociétés, du Fonds de solidarité vieillesse, une part des prélèvements sociaux sur les revenus du capital), et aux produits financiers associés. Comme la question le relève, il a été décidé par la suite d'ajouter à ces réserves une part des produits d'attribution des licences de téléphonie mobile de troisième génération (UMTS). Cette nouvelle recette pour le FRR s'ajoute ainsi au schéma initial de 1 000 milliards de francs présenté en mars 2000. La charge pour un opérateur d'une licence UMTS a été fixée à 32,5 milliards de francs. Deux opérateurs ont pour le moment candidaté et les recettes attendues s'élèvent donc à 65 milliards de francs pour ces deux opérateurs. Ce montant sera réparti entre la Caisse d'amortissement de la dette publique et le FRR. En ce qui concerne l'attribution des deux licences restantes, le Gouvernement lancera un second appel à candidatures selon des modalités qui garantiront le principe d'égalité entre les opérateurs. Enfin, le Gouvernement a mis en place le 10 mai 2000 le Conseil d'orientation des retraites, qui a notamment pour mission de décrire la situation et les perspectives des différents régimes de retraite, d'apprécier les conditions requises pour assurer la viabilité financière à terme de ces régimes et de veiller à la cohésion de notre système de retraite par répartition en assurant la solidarité entre les régimes et le respect de l'équité, tant entre les retraités qu'entre les différentes

générations. La question posée du mode de financement des retraites fera ainsi partie des éléments examinés. Après une première phase de travaux relatifs à la situation et aux perspectives des régimes, le conseil d'orientation des retraites examine maintenant les voies de rééquilibrage et de consolidation des régimes de retraite dans la perspective de son premier rapport annuel qu'il doit remettre au Gouvernement dans les prochains mois.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean de Gaulle](#)

**Circonscription :** Paris (8<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 61949

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 juin 2001, page 3186

**Réponse publiée le :** 10 septembre 2001, page 5180